

Tailor

ASSET MANAGEMENT
— GROUPE DLPK —



Politique d'exclusions et de gestion des controverses

Référence : PG36

Version : Mars 2025

Responsabilité	
Responsable(s) de la procédure	Monsieur Didier Margetyal, Directeur Général
Service	Equipe de gestion

Objectif de la procédure
<p>Tailor Asset Management est née de la fusion entre Haas Gestion et Tailor Capital le 18 décembre 2020. La société de gestion a été agréée par l'AMF en juin 1990 pour les activités de gestion collective au sens de la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et de la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM, gestionnaire sous les seuils) et pour l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers au sens de la Directive n°2004/39/CE (Directive MIF). TAILOR AM exerce également les activités accessoires suivantes : le conseil en investissement, le courtage en assurances et la gestion de mandats d'arbitrage en unités de compte.</p> <p>La présente Procédure a pour objet de définir le dispositif d'exclusions et de gestion des controverses mis en place au sein de TAILOR AM, dispositif différencié entre les Fonds ISR, les Fonds à intégration ESG et les Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité. Cette procédure vise à apporter plus de transparence aux investisseurs s'agissant de la démarche d'investisseur responsable de TAILOR AM.</p>

Liste des outils/applications utilisés	
Outil(s)	Excel, Word, PDF
Application(s)	Bloomberg ; Morningstar ; Sustainalytics

Contrôles de 1 ^{er} niveau	Archivage (oui/non)	Emplacement d'archivage
Cf rubrique 4.	Oui	Cf rubrique 4.

Gestion des mises à jour de la procédure				
Version	Date	Statut	Auteur	Nature des modifications
1.0	11/02/2021	Validée	TAILOR AM	Création – Refonte générale de la procédure à la suite de la fusion
2.0	25/01/2022	Validée	TAILOR AM	Mise à jour dans le cadre de la réglementation SFDR
3.0	08/04/2022	Validée	TAILOR AM	Mise à jour dans le cadre de l'obtention du Label France Relance pour Tailor Actions Entrepreneurs
4.0	27/10/2023	Validée	TAILOR AM	Mise à jour dans le cadre de l'audit de suivi 2023 du label ISR
5.0	06/03/2025	Validée	TAILOR AM	Mise à jour dans le cadre de l'audit de suivi 2025 du label ISR

Sommaire

1.	Préambule	4
2.	Politique d'exclusions	4
2.1.	Tableau Récapitulatif.....	4
2.2.	Les exclusions des Fonds ISR.....	6
2.2.1.	<i>L'armement controversé</i>	6
2.2.2.	<i>Le charbon thermique</i>	7
2.2.3.	<i>Energie fossile</i>	8
2.2.4.	<i>Le tabac</i>	9
2.2.5.	<i>Autres secteurs concernés par une exclusion</i>	10
2.3.	Les exclusions des Fonds à intégration ESG.....	10
2.3.1.	<i>L'armement controversé</i>	10
2.3.2.	<i>Le charbon thermique</i>	10
2.3.3.	<i>Le tabac</i>	11
2.3.4.	<i>Autres secteurs concernés par une exclusion</i>	11
2.4.	Les exclusions des Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité	12
3.	Gestion des controverses	12
3.1.	Tableau récapitulatif	14
3.2.	Gestion des controverses des Fonds ISR	15
3.3.	Gestion des controverses pour les Fonds à intégration ESG	15
3.4.	Gestion des controverses pour les Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité	15
3.4.1.	<i>OPC Actions.....</i>	15
3.4.2.	<i>OPC Multi-Classes d'Actifs</i>	16
3.4.3.	<i>OPC Crédit</i>	16
4.	Processus de contrôle des exclusions et gestion des controverses	16
4.1.	Contrôle pré-trade	16
4.2.	Contrôle post-trade.....	16

1. Préambule

La satisfaction des clients est au cœur de notre philosophie. Nous attachons une importance particulière aux valeurs de cohérence et de transparence envers l'ensemble des parties prenantes : clients, collaborateurs, partenaires, actionnaires.... Nous nous attachons également à prolonger nos valeurs au travers des investissements que nous réalisons pour nos OPC afin de vérifier l'alignement des intérêts de toutes les parties.

Nous pensons que la création de valeur repose sur des performances financières et extra financières. Aussi, Tailor Asset Management estime que la capacité à concilier les enjeux économiques et l'investissement responsable est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur, le portefeuille et donc nos clients. C'est également un moyen d'associer les équipes qui retrouvent dans cette démarche celle engagée au niveau du groupe DLPK dont notre société de gestion fait partie.

Tailor Asset Management est un acteur du développement et de la promotion de l'ESG. Elle est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, membre de l'Association Française de la Gestion financière et adhère au Code de Transparence pour s'engager à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable. Forts de ces expériences, nous avons décidé de prendre en compte et de respecter les critères d'éligibilité au Label Public ISR pour les fonds Tailor Actions Avenir ISR, et le fonds Lysis ESG Thematics géré par délégation par la société MONTERRA Wealth Management. Ces OPCVM ont obtenu le label ISR français en mai et août 2021.

2. Politique d'exclusions

2.1. Tableau Récapitulatif

	Exclusions					
	Armements controversés	Charbon Thermique	Energie Fossile	Tabac	Jeux d'argent	Pornographie
Fonds ISR						
Tailor Actions Avenir ISR						
Lysis ESG Thematics*						
Fonds à intégration ESG						
Tailor Crédit Rendement Cible						
Tailor Crédit Short Duration						
Tailor Crédit 2028						
Tailor High Yield Opportunities						
Challengers Europe						
Tailor Actions Entrepreneurs						
Tailor Global Sélection ISR						
21 Gestion Active						
Tailor Allocation Défensive						
Tailor Allocation Réactive						
Stratégie Croissance						
SICAV EPARTIM						
Fonds avec prise en compte du risque de durabilité						
OPC Actions						
OPC Multi-Classes d'actifs						
OPC Crédit						

	Critère d'exclusion appliqué systématiquement
	Pas de restriction d'investissement
	Restriction d'investissement au-delà d'un certain % de l'encours

* Le fonds Lysis ESG Thematics, dont la gestion financière a été déléguée à la société MONTERRA Wealth Management, applique sa propre politique d'exclusions. La présente politique ne vient donc pas encadrer le dispositif d'exclusions et de gestion des controverses du fonds Lysis ESG Thematics.

Pour tout complément d'information sur la démarche ISR mise en œuvre au sein du fonds Lysis ESG Thematics, vous pouvez consulter le document de démarche ESG disponible sur notre site www.tailor-am.com, dans la section « Nos Fonds », rubrique « Investment Solutions ; Lysis ESG Thematics ».

2.2. Les exclusions des Fonds ISR

Tailor Asset Management exclut les entreprises appartenant aux secteurs GICS fournies par MSCI en appliquant les critères et les seuils d'exclusion (filtres) suivants :

Secteurs d'activité	Critères
Aérospatiale & Défense	Part du CA* liée aux armes controversées > à 0%
Charbon	Part du CA liée au charbon > à 5% Mix énergétique lié au charbon > 20%
Energie fossile	Part du CA liée aux combustibles fossiles liquides ou gazeux > à 5%
Tabac	Part du CA liée au tabac (production & vente) > à 0%
Jeux d'argent	Part du CA liée aux jeux d'argent > à 5%
Pornographie	Part du CA liée à la pornographie > à 5%

*CA = Chiffre d'affaires

En complément de ces exclusions sectorielles, Tailor Asset Management intègre aussi des exclusions normatives portant sur :

- Les sociétés qui ne sont pas signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (*UN Global Compact*) ;
- Les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales¹ ;
- Les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du GAFI².

2.2.1. L'armement controversé

Une arme ou un système d'armement est un instrument destiné à blesser ou à tuer un adversaire.

Les systèmes d'armement comprennent l'artillerie, les armes légères, les munitions, les missiles et bombes, les avions et bateaux de guerre ainsi que les autres véhicules militaires. Les armes peuvent servir à l'attaque ou à la défense, autrement dit à menacer et à protéger. Si l'armement peut être nécessaire au maintien de la paix, son but ultime, menacer ou détruire la vie humaine, en fait une activité immorale et contraire à l'éthique.

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/>

² <https://www.fatf-gafi.org/fr/countries/liste-noire-et-liste-gris.html>

L'approche de Tailor Asset Management est de distinguer les armements conventionnels et **les armements controversés comme les mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri.**

Ces armements sont considérés comme controversés parce qu'ils suscitent les critiques suivantes :

- Action indifférenciée de l'arme au moment de son utilisation (victimes civiles, dégâts aux infrastructures civiles et dégâts collatéraux)
- Systèmes d'armement qui occasionnent des blessures superflues et des souffrances inutiles
- Impact potentiel de long terme de ces armes qui peuvent affecter la santé humaine et/ou entraver le développement et la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

Les entreprises qui produisent, vendent ou négocient des armes nucléaires ou des composants pour les armes nucléaires sont considérées comme impliquées dans l'armement nucléaire.

Tailor Asset Management exclut le secteur Aérospatiale & Défense (GICS « Aerospace & Defense ») au travers des critères et seuils d'exclusion suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans la production de systèmes ou de services ou de composants spécifiquement conçus pour les armes controversées suivantes : mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri, quel que soit le revenu tiré de la production, vente et négoce ces produits.**

2.2.2. Le charbon thermique

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. La première étape, acceptée au niveau international, consiste en l'abandon progressif du charbon à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents.

Cette mesure se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

La procédure de Tailor Asset Management reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique dans un premier temps au charbon thermique et est amenée à s'étendre progressivement au charbon sidérurgique (ou métallurgique, utilisé dans la fabrication de l'acier).

Le charbon thermique est utilisé dans la production d'électricité. La production d'électricité peut utiliser plusieurs types de sources d'énergie telles que les énergies fossiles (charbon,

pétrole, gaz naturel) ou les énergies renouvelables. L'électricité produite à partir de charbon thermique est l'alternative la plus polluante.

Le charbon métallurgique, qui se caractérise par une faible teneur en soufre, est majoritairement utilisé dans le haut fourneau pour la production d'acier. Dans le cadre d'une production d'acier primaire, il n'existe à l'heure actuelle pas de solution plus écologique à l'utilisation de minerai de fer et de charbon métallurgique. Le charbon métallurgique n'est par conséquent pas source d'exclusion.

Tailor Asset Management exclut le secteur du charbon (GICS « Coal and consumable fuels ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises impliquées directement dans l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 5% du chiffre d'affaires ;**
- ⇒ **Entreprises (productrice d'énergie) dont le mix énergétique lié au charbon est supérieur à 20% ;**
- ⇒ **Entreprises qui se lancent dans de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique ou de production d'électricité à partir de charbon thermique (centrale à charbon).**

Aligné sur l'objectif de sortie totale du charbon d'ici 2030, Tailor Asset Management s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030. Les seuils d'exposition au charbon sont ajustés régulièrement.

2.2.3. Energie fossile

La formation des hydrocarbures se réalise lors d'un très long processus de décomposition de matière organique. Leur couverture progressive par des couches de sédiments, puis les phénomènes physiques d'enfouissement et d'augmentation de la pression et de la chaleur entraînent leur décomposition en kérogène, puis en hydrocarbures. Initialement formés dans une "roche mère", la perméabilité des roches intermédiaires entraîne sa migration vers des "roches réservoirs".

Lorsque le processus d'extraction de ces hydrocarbures peut être réalisé avec des méthodes de forage verticales dites conventionnelles - ce qui survient lorsque le processus de formation des hydrocarbures n'a pas été altéré - nous parlons d'hydrocarbures (comme le pétrole et gaz naturel...) conventionnels.

Les pétroles et gaz non-conventionnels se distinguent de leurs homologues conventionnels car leur processus de formation a été altéré, les rendant difficiles à exploiter. Leur extraction nécessite l'utilisation de méthodes dites non-conventionnelles, telles que la fracturation

hydraulique par exemple. On parle alors d'énergies fossiles non-conventionnelles pour désigner l'énergie produite à partir de ces hydrocarbures.

Le processus d'extraction des hydrocarbures non-conventionnels nécessite souvent plus d'énergie et d'eau, est plus émetteur de gaz à effet de serre et peut générer des impacts importants sur les écosystèmes naturels (déforestation, marées noires...).

Selon les préconisations du GIEC et de l'AIE, le rythme soutenu d'exploitation des hydrocarbures actuel n'est pas compatible avec une trajectoire climatique en deçà des 2°C.

Tailor Asset Management exclut le secteur des énergies fossiles (GICS « Oil sands ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels ;**
- ⇒ **Tout émetteur dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels ;**
- ⇒ **Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Les seuils appliqués sont précisés à l'annexe 7 du référentiel du label ISR.**

2.2.4. Le tabac

Les produits au tabac fabriqués et commercialisés au détail comprennent les cigarettes, les cigares ainsi que d'autres produits comme le tabac à chiquer et le tabac à priser. Les cigarettes représentent la majeure partie des produits du tabac.

Il est scientifiquement prouvé que toutes les formes de tabac causent des problèmes de santé à tous les stades de la vie, débouchant souvent sur la mort ou sur un handicap. Les fumeurs présentent un risque de cancer sensiblement accru et un risque plus important de maladie cardiaque, d'AVC et d'emphysème, outre les autres affections fatales ou non. Tailor Asset Management reconnaît que la consommation de produits du tabac, quelle que soit la quantité, cause des problèmes de société et de santé et constitue un facteur de décès majeur.

Tailor Asset Management exclut le secteur du tabac (GICS « tobacco ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans l'industrie du tabac qui tirent leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail des produits du tabac, quel que soit le niveau de revenus.**

2.2.5. *Autres secteurs concernés par une exclusion*

- ⇒ **Toutes les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des jeux d'argents et de la pornographie.**

2.3. Les exclusions des Fonds à intégration ESG

- **Gamme obligataire et FIA Challengers Europe**

Tailor Asset Management exclut les entreprises appartenant aux secteurs GICS fournies par MSCI en appliquant des critères et des seuils d'exclusion (filtres) suivants :

Secteurs d'activité	Critères
Aérospatiale & Défense	Part du CA liée aux armes controversées > à 0%
Charbon	Part du CA liée au charbon > à 25%
Tabac	Part du CA liée au tabac (production & vente) > à 0%
Pornographie	Part du CA liée à la pornographie > à 5%

Ces exclusions s'appliquent aux OPC suivants : Tailor Crédit Rendement Cible, Tailor Crédit Short Duration, Tailor Crédit 2028, Tailor High Yield Opportunities et Challengers Europe.

2.3.1. *L'armement controversé*

Tailor Asset Management exclut le secteur Aérospatiale & Défense (GICS « Aerospace & Defense ») au travers des critères et seuils d'exclusion suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans la production de systèmes ou de services ou de composants spécifiquement conçus pour les armes controversées suivantes : mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri, quel que soit le revenu tiré de la production, vente et négoce ces produits.**

2.3.2. *Le charbon thermique*

Tailor Asset Management exclut le secteur du charbon (GICS « Coal and consumable fuels ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 25% du chiffre d'affaires.**
- ⇒ **Entreprises qui se lancent dans de nouveaux projets de mine ou de production d'électricité de charbon thermique (centrale à charbon).**

Aligné sur l'objectif de sortie totale du charbon d'ici 2030, Tailor Asset Management s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030. Les seuils d'exposition au charbon sont ajustés régulièrement.

2.3.3. Le tabac

Tailor Asset Management exclut le secteur du tabac (GICS « tobacco ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans l'industrie du tabac qui tirent leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail des produits du tabac.**

2.3.4. Autres secteurs concernés par une exclusion

- ⇒ **Toutes les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la pornographie.**

- **Gamme Multi-Classes d'Actifs**

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est une des sources de valeur ajoutée de la gestion des OPC Multi-classes d'actifs, en complément de l'allocation d'actifs basée sur une analyse macroéconomique.

En cas de détention d'une poche de titres vifs au sein de ces OPC, l'approche retenue en matière d'exclusions est la même que celle appliquée au fonds Tailor Actions Entrepreneurs.

Le processus de sélection des OPC pour la gamme Multi-classes d'actifs vise à s'assurer de la cohérence des critères retenus par les gérants des OPC en lien avec la démarche d'investisseur responsable de Tailor AM, notamment en matière d'exclusions et de gestion des controverses.

Associée à l'analyse de critères financiers, la prise en compte des risques de durabilité permet une évaluation plus complète des opportunités et des risques extra-financiers auxquelles les entreprises sont exposées. Les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise

de leurs risques à long terme ce qui est essentiel pour un développement et une croissance plus durable. C'est fort de ce constat que nous sélectionnons des OPC dont la gestion est alignée avec cette vision.

Tailor AM cherche à sélectionner des fonds qui respectent les exclusions qui s'appliquent aux sociétés les moins vertueuses et qui correspondent à celles qui concentrent un risque général ou particulier élevé en matière de durabilité.

Les OPC Multi-classes d'actifs intervenant sur des OPC et des ETFs, pour la partie multigestion, l'équipe de gestion exclu :

- ⇒ Les OPC positionnés sur les armes controversées ;
- ⇒ Les OPC dont l'encours sous gestion est à plus de 5% investi sur des entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale ;
- ⇒ Les OPC dont l'encours sous gestion est à plus de 5% investi sur des entreprises dont l'activité est liée au secteur du tabac directement (fabrique de tabac) ou indirectement (distribution ou vente de tabac) ;
- ⇒ Les OPC dont l'encours sous gestion est à plus de 5% investi sur des entreprises dans les secteurs des jeux d'argent et de la pornographie.

2.4. Les exclusions des Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité

A la date de mise à jour de la présente politique, aucun fonds n'entre dans cette catégorie.

3. Gestion des controverses

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie notamment, sur un suivi et un scoring lié au degré de controverses auxquelles l'émetteur peut être confronté effectués par Sustainalytics. Sustainalytics, prestataire externe utilisé dans le cadre du suivi et de la gestion des controverses, effectue une veille continue des controverses.

En cas de survenance d'une controverse, ce prestataire analyse l'impact sur l'entreprise et ses parties prenantes, mais aussi les risques qui peuvent y être attachés. Sustainalytics a élaboré une typologie en 10 domaines de controverses distincts listés ci-dessous.

Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, au respect des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté environnante. Sustainalytics évalue les niveaux de controverses sur une échelle de 0 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé et 0 ou « absence de controverse » le niveau le plus faible) pour chacune des thématiques de controverses possibles suivantes :

- Chaîne d'approvisionnement (volet environnement)
- Chaîne d'approvisionnement (volet social)
- Opérations
- Produits et services
- Employés
- Clients
- Société et Communauté
- Ethiques des affaires
- Gouvernance
- Politiques publiques

3.1. Tableau récapitulatif

	Controverses					
	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Fonds ISR						
Tailor Actions Avenir ISR						
Lysis ESG Thematics*						
Fonds à intégration ESG						
Tailor Crédit Rendement Cible						
Tailor Crédit Short Duration						
Tailor Crédit 2028						
Tailor High Yield Opportunities						
Tailor Actions Entrepreneurs						
Challengers Europe						
Tailor Global Sélection ISR						
21 Gestion Active						
Tailor Allocation Défensive						
Tailor Allocation Réactive						
Stratégie Croissance						
SICAV EPARTIM						
Fonds avec prise en compte du risque de durabilité						
OPC Actions						
OPC Multi-Classes d'actifs						
OPC Crédit						

	Pas de restriction d'investissement
	Restriction d'investissement au-delà d'un certain % de l'encours
	Restriction d'investissement avec surveillance du titre concerné
	Exclusion du titre concerné de l'univers d'investissement

* Le fonds Lysis ESG Thematics, dont la gestion financière a été déléguée à la société MONTERRA Wealth Management, applique sa propre politique de gestion des controverses. La présente politique ne vient donc pas encadrer le dispositif de gestion des controverses du fonds Lysis ESG Thematics. Pour tout complément d'information sur la démarche ISR mise en œuvre au sein du fonds Lysis ESG Thematics, vous pouvez consulter le document de démarche ESG disponible sur notre site www.tailor-am.com, dans la section « Nos Fonds », rubrique « Investment Solutions ; Lysis ESG Thematics ».

3.2. Gestion des controverses des Fonds ISR

Pour le fonds TAILOR ACTIONS AVENIR ISR, Tailor Asset Management applique le principe d'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et les émetteurs qui sont sujets à des controverses. En effet, les sociétés présentant une note de controverse Sustainalytics de niveau « 5 » sont exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds. Les valeurs en controverses de niveau « 4 » sont placées sous surveillance et leur inclusion ou exclusion de l'univers éligible d'investissement fait l'objet d'une validation lors du Comité ESG de Tailor Asset Management.

Pour les titres vifs déjà détenus, si le niveau d'alerte d'une valeur atteint « 4 », la valeur est mise sous surveillance et elle doit faire l'objet d'un débat en Comité ESG.

Si le comité décide qu'elle n'est plus investissable, la valeur doit être sortie si possible dans un délai de 5 jours ouvrés (ou dans un délai raisonnable). Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Le processus décrit ci-dessus s'applique également au fonds TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS, bien que ce dernier ne soit pas un Fonds ISR.

3.3. Gestion des controverses pour les Fonds à intégration ESG

Pour les Fonds à intégration ESG de la gamme obligataire et pour le fonds Challengers Europe, les sociétés présentant une note de controverse Sustainalytics de niveau « 5 » sont exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds. Pour les valeurs déjà en portefeuille, si le niveau de controverse atteint la note de « 5 », la valeur devra être sortie du portefeuille le plus rapidement possible dans l'intérêt des porteurs de parts et sous 3 mois maximum.

Pour les Fonds à intégration ESG de la gamme multi-classes d'actifs, sont exclu systématiquement les fonds qui ont un pourcentage de controverses de niveau « 5 » durablement supérieur à 5% (en % des encours du fonds externe détenu).

3.4. Gestion des controverses pour les Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité

3.4.1. OPC Actions

L'équipe de gestion des fonds actions concernés veillera à ce que les émetteurs faisant l'objet d'une controverse de niveau « 5 » ne représentent pas plus de 5% de l'encours sous gestion du fonds.

Des ventes ou allègements seront réalisés dans un délai de 5 jours ouvrés (ou dans un délai raisonnable au regard de l'intérêt des porteurs) dès lors que ce seuil de 5% serait dépassé.

3.4.2. OPC Multi-Classes d'Actifs

L'équipe de gestion des fonds Multi-classes d'actifs exclut systématiquement les fonds qui ont un pourcentage de controverses de niveau « 5 » durablement supérieur à 5% (en % des encours du fonds externe détenu).

3.4.3. OPC Crédit

L'équipe de gestion des fonds crédit veillera à ce que les émetteurs faisant l'objet d'une controverse de niveau « 5 » ne représentent pas plus de 5% de l'encours sous gestion du fonds. Des ventes ou allègements seront réalisés dans l'intérêt des porteurs dès lors que ce seuil de 5% serait dépassé.

4. Processus de contrôle des exclusions et gestion des controverses

4.1. Contrôle pré-trade

Pour les fonds de la gamme actions et les fonds de la gamme multi classes d'actifs, le contrôle pré-trade repose sur un contrôle automatique alimenté par une base de données issues des équipes de gestion.

Pour les fonds de la gamme obligataire, le contrôle pré-trade se fait de façon automatique sur les controverses et en manuel sur les exclusions, contrôle sur les exclusions sectorielles réalisé par les équipes de gestion.

4.2. Contrôle post-trade

Le contrôle post-trade est assuré par l'équipe des risques selon une fréquence hebdomadaire.

Les contrôles sont menés à partir de l'univers d'investissement défini pour les fonds labellisés ISR et à partir du portefeuille titres pour les OPC à intégration ESG et les OPC qui prennent en compte le risque de durabilité.

L'univers d'investissement ou le portefeuille est intégré aux outils Sustainalytics et/ou Morningstar qui fait ressortir les exclusions sectorielles et l'évolution des rangs de controverses. L'équipe des risques peut aussi être amené à utiliser les fichiers de transparence utilisés par l'équipe de gestion des OPC multi classes d'actifs pour la réalisation de ses contrôles.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un archivage systématique sous T:\Commun\Risque\Calculs\ESG.